



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

RATP et RER

Question écrite n° 11407

Texte de la question

M Etienne Pinte attire l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer sur les nouvelles perturbations que subissent les usagers du RER et de la RATP. En effet, il n'ignore pas que certaines lignes, et notamment la ligne no 7 (Mairie d'Ivry - La Courneuve), font l'objet de travaux actuellement. En revanche, il apparaît que des voyageurs de plus en plus nombreux, notamment ceux qui empruntent la ligne C du RER et certaines lignes de metro, comme la no 12 (Mairie d'Issy - Porte de la Chapelle), subissent ces jours-ci des attentes prolongées et de surcroît inexplicables, ce qui rallonge de façon conséquente leurs trajets quotidiens. Aussi, il lui demande de lui indiquer la nature des dysfonctionnements subis et les mesures qu'il compte adopter pour permettre aux usagers d'être informés de la nature de ces troubles qui perturbent leur voyage.

Texte de la réponse

Reponse. - Les perturbations survenues sur les lignes de metro 7 et 12 en mars dernier étaient de nature exceptionnelle : des travaux ont eu lieu sur la ligne 7 ; quant à la ligne 12, elle a été perturbée par des tentatives de suicide les 1er et 3 mars, par une avarie sur un train le 21 et par un arrêt de travail d'une partie du personnel de la RATP le 31 à l'heure d'affluence du soir. En cas de perturbations, l'information en temps réel des voyageurs est l'objectif prioritaire des services d'exploitation de la RATP. L'ensemble des stations étant maintenant reliées au poste central par un réseau de télé-imprimeurs, les agents reçoivent, dès que surgit un incident, les éléments leur permettant d'informer les voyageurs au moyen de panneaux d'affichage ou de haut-parleurs. Pour une efficacité optimale, la totalité du personnel d'exploitation a été formée à l'utilisation de la sonorisation, dans un laboratoire de communication. Par ailleurs, le remplacement progressif des panneaux d'affichage manuscrits par des afficheurs électroniques télécommandés améliorera sensiblement la qualité de l'information. Quant à l'irrégularité du trafic sur la ligne C du RER, elle s'explique par le fait que les installations de cette ligne très fréquentée imposent des contraintes d'exploitation qui, prises séparément, sont acceptables, mais dont l'accumulation est source de fragilité : existence de plusieurs terminus latéraux, présence d'une seule voie à quai par sens dans certaines gares du tronçon central, imbrication de circulations grandes lignes et de circulation de banlieues. L'amélioration de la régularité du trafic sur la ligne C du RER sera obtenue, d'une part, grâce à l'introduction du système automatique d'aide à la conduite et à la maintenance (SACEM), opération qui sera inscrite dans le contrat de plan Etat - région Ile-de-France, pour la période 1989-1993 et, d'autre part, grâce à un ensemble de mesures mises en œuvre progressivement : certaines sont de caractère préventif, par exemple, celles qui sont destinées à augmenter la fiabilité du matériel (équipement des Z 5300 en dispositifs d'antipatinage et antienrayage) ou des installations (dédoublage des blocs d'alimentation des feux de signalisation) ; d'autres sont destinées à minimiser les conséquences d'un incident, en donnant aux agents chargés d'intervenir une meilleure formation et en mettant en place un conseil de dépannage en temps réel. Enfin, les circuits d'information des voyageurs seront rendus plus performants, un réseau de messagerie devant permettre de toucher directement et sans intermédiaire tous les agents concernés par un même événement.

Données clés

Auteur : [M. Pinte tienne](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11407

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et de la mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 avril 1989, page 1518